

SIE	9100601
CDI - Code service	51 - 651
RIB	
ZMO	
N° d'identification de l'étab. (SIRET)	42925956700015
Adresse fiscale de référence	
N° FRP - Clé	9100601 312907 51
Exercice social	010107 311207
Date limite de paiement	15/04/2008

SERV. DES IMPOTS DES ENTREP. DE PALAISEAU SUD
 3 RUE EMILE ZOLA
 91874 PALAISEAU CEDEX

SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT
 7 rue
 Eynette
 91460 MARCOUSSIS

VERSEMENTS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

	Montants restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les sociétés	01	06
Contribution Sociale	03	08
Contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	04	09
Totaux	05	10
Montant total à payer (ligne 05 - ligne 10) :		11
OU	Montant total de l'excédent (ligne 10 - ligne 05) :	12
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant		13
Remboursement d'excédent de versement demandé (ligne 12 - ligne 13) (1)		14

(1) Joindre un RIB s'il s'agit d'une première demande de remboursement ou en cas de changement de compte

DEMANDE D'IMPUTATION SUR ECHEANCE FUTURE (2) **Cochez la case ci-contre**

(2) Souscrire le document de demande d'imputation d'une créance fiscale n° 3516-SD, disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès du service des Impôts des entreprises

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme :	Date :	N° d'opération :	Date de réception :
---------	--------	------------------	---------------------

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CREANCE FISCALE (à l'exclusion des excédents d'IS dégagés ligne 14)

Nature de la créance	Année de constatation de la créance	Montant du remboursement demandé

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Nature de la créance	Montant de la créance à rembourser	Date de la saisie	N° d'opération 3.3.16.2.9	N° d'opération remboursement	Cachet et signature du service

CADRE RESERVE A LA CORRESPONDANCE

--

I - IS BRUT, INFORMATIONS ET CREANCES DE L'EXERCICE

I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice		Base	Taux	Montant	
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal)		33 1/3 %		
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)		15%		
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes				
I-A04	Autre impôt à taux particulier				
I-A05	Total IS Brut			15	
I-B Montants des taxes assimilées à l'IS constatées au cours de l'exercice					
I-B01	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice, avant toute déduction			36	
I-B02	Montant de la Contribution annuelle sur les Revenus Locatifs due au titre de l'exercice, avant toute déduction			37	
I-C Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant					
I-C01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS			38	
I-D Montants des créances d'impôts constatées au cours de l'exercice					
Créances non reportables et non restituables					
I-D01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières (joindre l'imprimé 2066)			16	
Créances non reportables et restituables					
I-D06	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (joindre l'imprimé 2079-FCE-SD)			22	
I-D07	Crédit d'impôt famille (joindre l'imprimé 2069-FA-SD)			24	
I-D08	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage (joindre l'imprimé 2079-A-SD)			26	
Créances reportables					
I-D23	Crédit impôt recherche (joindre l'imprimé 2069A)			31	
I-D24	Report en arrière de déficits (joindre l'imprimé 2039)			34	
I-D25	Réduction d'impôt au titre du mécénat (joindre l'imprimé 2069 M-SD)			35	
I-D29	Autres créances ne figurant pas sur cette page (voir le détail sur l'annexe n° 2572-A (1))			39	<input type="checkbox"/>

(1) Disponible sur www.impots.gouv.fr

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : <u>14/04/2008</u>	Signature :	- Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré établi impérativement à l'ordre du TRESOR PUBLIC. - Par télépaiement obligatoirement si vous relevez de la compétence de la DGE. Les redevables dont le CA HT > 760 000 € doivent payer par virement sur le compte du Trésor à la BANQUE DE FRANCE. Veuillez communiquer les éléments suivants à votre banque :
Téléphone :		
Adresse électronique :		
Paiement par virement bancaire : <input type="checkbox"/> ou télépaiement : <input type="checkbox"/> Paiement par imputation (2) : <input type="checkbox"/>		SIE : <u>9100601</u> RIB : _____ REFERENCE : <u>2572/0408/42925956700015</u> (3)

(2) Souscrire le document de demande d'imputation d'une créance fiscale n° 3516-SD, disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès du service des impôts des entreprises.

(3) En cas de paiement par virement, cette référence est à transmettre à votre banque, sans rien ajouter ni avant, ni après et sans oublier les "/".

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

II - FICHE DE CALCUL POUR L'ENSEMBLE DE L'EXERCICE

II-A Imputation des créances fiscales de l'exercice, non restituables au titre de l'exercice (acomptes et solde)

II-A01	Crédits d'impôts sur les valeurs mobilières	
II-A02	Crédits d'impôts étrangers autres que sur valeurs mobilières	
II-A03	Réduction d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises de croissance	
II-A04	Autres créances non reportables et non restituables	
II-A05	Sous total des lignes II-A01 à II-A04	
II-A06	Montant de l'IS dû après imputation des créances non restituables (I-A05 - II-A05)	

II-B Imputation des créances fiscales reportables au titre de l'exercice (acomptes et solde) (1)

II-B01	I.F.A. 2005 (2) pour tous les exercices comprenant un acompte de 2007	
II-B02	Réduction d'impôt au titre du mécénat N	
II-B03	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-5	
II-B04	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-4	
II-B05	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-3	
II-B06	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-2	
II-B07	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-1	
II-B08	Crédit d'impôt en faveur des sociétés créées dans une zone d'investissement privilégié région NORD-PAS-DE-CALAIS	
II-B09	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N	
II-B10	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-9	
II-B11	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-8	
II-B12	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-7	
II-B13	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-6	
II-B14	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-5	
II-B15	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-4	
II-B16	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-3	
II-B17	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-2	
II-B18	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-1	
II-B19	Report en arrière de déficits N-5	
II-B20	Report en arrière de déficits N-4	
II-B21	Report en arrière de déficits N-3	
II-B22	Report en arrière de déficits N-2	
II-B23	Report en arrière de déficits N-1	
II-B24	Crédit d'impôt recherche N	
II-B25	Crédit d'impôt recherche N-3	
II-B26	Crédit d'impôt recherche N-2	
II-B27	Crédit d'impôt recherche N-1	
II-B28	Autres créances reportables	
II-B29	Sous total (total des lignes II-B01 à II-B28)	
II-B30	Montant de l'IS après imputation des créances reportables (ligne II-A06 - II-B29)	

(1) N désigne l'année de clôture de l'exercice pour lequel le 2572 est déposé.

(2) Le barème applicable, ainsi que le procédé d'imputation, sont décrits sur la notice du relevé d'acompte n°2571-NOT.

II-C Imputation des créances fiscales de l'exercice, restituables		
II-C01	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
II-C02	Crédit d'impôt famille	
II-C03	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
II-C04	Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
II-C05	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvre cinématographique	
II-C06	Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale	
II-C07	Crédit d'impôt PME sur dépenses d'équipement de nouvelles technologies	
II-C08	Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
II-C09	Crédit d'impôt biologique	
II-C10	Crédit d'impôt en faveur de l'emploi des réservistes	
II-C11	Crédit d'impôt pour production d'œuvre phonographique	
II-C12	Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
II-C13	Crédit d'impôt en faveur des droits et formats audiovisuels	
II-C14	Crédit d'impôt en faveur de la formation à l'épargne salariale	
II-C15	Crédit d'impôt en faveur des débitants de tabac	
II-C16	Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
II-C17	Prélèvement exceptionnel de 25% (porter 1/3 des distributions mises en paiement en 2005)	
II-C18	Autres créances non reportables et restituables	
II-C19	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C18)	
II-C20	Montant de l'IS dû après imputation des créances restituables (II-B30 - II-C19)	
II-D Montant de l'IS dû au titre de l'exercice		
II-D01	Versements d'acomptes effectués	
II-D02	Solde d'IS à payer (lignes II-C20 - II-D01)	01
II-D03	Montant des excédents IS constatés (lignes II-D01 - II-C20)	06
II-E Montant de la contribution sociale sur l'IS (art 235 ter ZC) due au titre de l'exercice		
II-E01	Montant de la contribution sociale	36
II-E02	Crédits d'impôts étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputés sur la contribution sociale	
II-E03	Montant de contribution sociale due (lignes II-E01 - II-E02)	
II-E04	Versement d'acomptes effectués	
II-E05	Solde de contribution sociale à payer (lignes II-E03 - II-E04)	03
II-E06	Montant des excédents de contribution sociale constatés (lignes II-E04 - II-E03)	08
II-F Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL) due au titre de l'exercice		
II-F01	Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs	37
II-F02	Versement d'acompte effectué	
II-F03	Solde de contribution annuelle sur les revenus locatifs à payer (lignes II-F01 - II-F02)	04
II-F04	Montant des excédents de contribution annuelle sur les revenus locatifs constatés (lignes II-F02 - II-F01)	09
II-G Montant total à payer ou excédents constatés		
II-G01	Montant total à payer : lignes (01 + 03 + 04) - lignes (06 + 08 + 09)	11
II-G02	Montant total de l'excédent : lignes (06 + 08 + 09) - lignes (01 + 03 + 04)	12